



Investissement frauduleux

Par **Andreas 5**, le **13/07/2025** à **20:14**

Bonjour. J'ai investi sur une plateforme dynamique de trading via wiseassets. Quand j'ai demandé de retirer mon argent avec les bénéfices mon demandeur de payer une taxe dite TVB de l'ordre de 18% sur la totalité du montant capital+bénéfices. Cette taxe serait remboursable sur 60 jours et le montant de mon capital avec les gains serait remboursé le lendemain ! J'ai refusé de payer ce montant et mon argent reste bloqué. La banque m'a averti que c'est une fraude mais c'était déjà trop tard. Que puis-je faire ?

Cordialement

Par **miyako**, le **13/07/2025** à **22:00**

Bonsoir,

Il faut déposer plainte contre cette plateforme, mais comme généralement ces plateformes se trouvent hors UE, les plaintes aboutissent rarement.

C'est un peu comme les histoires "tordues" de Bitcoin!!

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **13/07/2025** à **23:04**

Bonsoir

La "taxe TVB" n'existe pas en France dans le cadre du trading pour les particuliers.

La fiscalité des gains de trading pour les particuliers en France est principalement soumise au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU), également appelé "Flat Tax", qui est de 30% (12,8% d'impôt sur le revenu + 17,2% de prélèvements sociaux) sur les plus-values nettes réalisées.

Avez-vous vérifié la liste noire de l'AMF ?

Par **miyako**, le **14/07/2025** à **15:40**

Bonjour,

En général dans ce genre de "placements" ,dès que l'on vous demande de payer en avance ,quoi que ce soit, pour récupérer le capital plus les gains ,il s'agit d'une arnaque.Effectivement si c'est un établissement financier sérieux ,comme une banque ,automatiquement on vous rembourse ,moins la CSG à 17% ou le prélèvement forfaitaire de 30%.

Jamais l'on vous demandera d'avancer les prélèvements sociaux

Il faut toujours consulter la black list(liste noire) et s'informer d'avantage sur la fiabilité et la localisation du site ou la ste ou du groupe financier.

cordialement